

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2025**

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2025

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme BRECHET Christiane, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. MICHEAU Philippe, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. DUCOTE Robert

Absents avec pouvoir : M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir Mme BRECHET Christiane, Mme PARENT Vanessa a donné pouvoir à Mme HACCOURT Isabelle, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à Mme VILMOT Christiane, M. CHARLES Loïc a donné pouvoir Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. GAUTIER David, M. PAIN Cyril, M. LOT Rémi

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

2025-6-18 - Complément - recensement de la population : création de postes d'agents recenseurs

Vu la délibération N°2025-4-25 en date du 17 juin 2025 relative au recensement de la population.

Vu l'avis de la commission RH en date du 12 novembre 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Château d'Oléron est inscrite dans la liste des communes devant réaliser une enquête de recensement en 2026. Lors du conseil municipal du 17 juin dernier, les membres du Conseil municipal se sont positionnés sur la création de 10 secteurs et le recrutement des agents recenseurs correspondant.

Cependant, après vérification, il semble pertinent de créer un 11^{ème} secteur afin de se rapprocher des critères de l'INSEE : district d'environ 300 logements.

Cela d'autant que le partenariat avec la poste s'avère plus complexe que prévu, tant sur le plan financier qu'organisationnel. Ainsi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recruter un 11^e poste d'agent recenseur pour la campagne 2026, soit un agent de plus.

Monsieur le Maire propose également de valider la rémunération versée à ces agents, répartie

comme suit : affectation à chacun de la somme de 2.80€ par bulletins individuels + 1.70€ par logement. Ce forfait s'entend brut et couvre l'ensemble de la prestation (formation, recensement, dépôts ...). En précisant qu'une avance pourra être versée dès le mois de janvier. En outre, une prime pourra être allouée à chaque agent recenseur selon la qualité du travail accompli et le taux de réponse obtenu, d'un montant maximum de 1 000€ brut.

Il est à noter que la dotation forfaitaire de recensement ne couvrira pas complètement les charges puisqu'elle devrait avoisiner les 35K€ au regard de la précédente édition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter et à nommer onze recenseurs par arrêté ;
- FIXE la rémunération de base de chaque agent, avec ou sans gratification, telle que décrite ci-dessus pour la campagne de recensement communale 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la présente délibération

Fait le 19 novembre 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne AYRIL

Le Maire,
Michel PARENT

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en S/Prefecture
Le
20 NOV. 2025

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification

Le
20 NOV. 2025

Le Maire, Michel PARENT

